

9.2_ CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

9.2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices, sur proposition du Conseil de Surveillance après examen du Comité d'Audit, et sont rééligibles. Ils contrôlent la régularité des comptes et exercent l'ensemble des missions de contrôle prévues par la loi. Les autres missions qui peuvent leur être confiées par Michelin ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

La Compagnie Générale des Établissements Michelin, structure de tête du groupe Michelin, a pour Commissaires aux Comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Représentée par Christian MARCELLIN, Associé
Avec pour suppléant, Pierre COLL, associé du même Cabinet

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine
Représentée par Dominique DESCOURS, Associé
Avec pour suppléant, la société BEAS
79, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux ou leurs firmes.

Sur la base de la recommandation du Comité d'Audit et de la proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée générale du 7 mai 2010 a décidé :

- de renouveler pour un mandat de 6 ans, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Christian Marcellin, comme Commissaire aux Comptes de la CGEM et son suppléant M. Pierre Coll ;
- de nommer pour un mandat de 6 ans, le cabinet Deloitte & Associés, représenté par Dominique Descours, comme Commissaire aux Comptes de la CGEM et son suppléant la société BEAS.

Le mandat des Commissaires aux Comptes arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

9.2.2. TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN (CGEM)

Les tableaux suivants détaillent le total des honoraires hors taxes versés en 2009 et 2010 par le groupe Michelin à ses Commissaires aux Comptes. Il convient de rappeler que la CGEM consolide 198 filiales dans 59 pays.

TABLEAU DES HONORAIRES 2010 HORS TAXES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN (CGEM)

	PricewaterhouseCoopers		Deloitte		Total	
	En milliers d'euros	(%)	En milliers d'euros	(%)	En milliers d'euros	(%)
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
• CGEM	206	5,6 %	206	7,5 %	412	6,4 %
• Filiales françaises intégrées globalement	527	14,5 %	549	20,0 %	1 076	16,9 %
• Filiales étrangères intégrées globalement	2 395	65,7 %	1 690	61,8 %	4 085	64,1 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
• CGEM	55	1,5 %	50	1,8 %	105	1,6 %
• Filiales intégrées globalement	34	0,9 %	64	2,3 %	98	1,5 %
Sous-total Audit	3 217	88,2 %	2 559	93,4 %	5 776	90,5 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal et social	260	7,1 %	169	6,2 %	429	6,7 %
Autres	169	4,7 %	11	0,4 %	180	2,8 %
Sous-total Autres	429	11,8 %	180	6,6 %	609	9,5 %
TOTAL GÉNÉRAL	3 646	100,0 %	2 739	100,0 %	6 385	100,0 %

En 2010, le Groupe a modifié son collège de Commissaires aux Comptes ainsi que l'organisation des audits de ses filiales. Par le passé, ces audits étaient réalisés par la plupart des cabinets mondiaux tandis qu'en 2010 ils ont été concentrés sur les deux cabinets membres du collège. Le tableau des honoraires 2009, présenté ci-dessous, n'est dès lors pas comparable, car il comprend l'ensemble de tous les honoraires des cabinets intervenants et non uniquement ceux du collège, comme c'est le cas en 2010.

TABLEAU DES HONORAIRES 2009 HORS TAXES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN (CGEM)

	PricewaterhouseCoopers		Corevise		Autres cabinets		Total	
	En milliers d'euros	(%)	En milliers d'euros	(%)	En milliers d'euros	(%)	En milliers d'euros	(%)
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• CGEM	185	4,3 %	185	48,2 %	-	0,0 %	370	4,0 %
• Filiales françaises intégrées globalement	528	12,2 %	148	38,5 %	157	3,5 %	833	9,1 %
• Filiales étrangères intégrées globalement	2 748	63,7 %	-	0,0 %	1 774	39,8 %	4 521	49,4 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
• CGEM	-	0,0 %	-	0,0 %	-	0,0 %	-	0,0 %
• Filiales intégrées globalement	256	5,9 %	51	13,3 %	(- 51)	(- 1,1 %)	256	2,8 %
Sous-total Audit	3 717	86,1 %	384	100,0 %	1 880	42,2 %	5 980	65,3 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal et social	178	4,1 %	-	0,0 %	1 658	37,2 %	1 836	20,1 %
Autres	421	9,8 %	-	0,0 %	916	20,6 %	1 337	14,6 %
Sous-total Autres	599	13,9 %	-	0,0 %	2 574	57,8 %	3 173	34,7 %
TOTAL GÉNÉRAL	4 316	100,0 %	384	100,0 %	4 454	100,0 %	9 153	100,0 %